



APPEL À PROJETS 2027

CONTRAT DE VILLE

DE L'AGGLOMÉRATION DE NEVERS

Quartiers Politique de la Ville et Zones de Vulnérabilité

Préambule

La Politique de la ville, compétence obligatoire de Nevers Agglomération et copiloté avec la Préfecture, désigne l'ensemble des actions mises en place par les pouvoirs publics, en complément du droit commun, afin de réduire les inégalités entre les territoires, de résorber les écarts de développement urbain et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés. Conformément à la loi Lamy de 2014, chaque territoire concerné doit, après avoir réalisé un état des lieux précis des besoins, mener un travail de concertation réunissant pouvoirs publics, acteurs locaux et habitants et en dégager de grandes orientations et des objectifs opérationnels.

Le contrat de ville Engagement Quartiers 2030 reprend l'ensemble de ce travail. Co-signé par l'État, les EPCI, les collectivités territoriales et les partenaires locaux, il permet de coordonner les efforts et les ressources pour un impact concret grâce à une gouvernance élargie.

Cinq priorités ont été retenues :

- **Priorité 1** : L'amélioration du cadre de vie ;
- **Priorité 2** : L'accompagnement des personnes en situation de fragilité ;
- **Priorité 3** : Le développement de l'emploi et de l'activité économique ;
- **Priorité 4** : La réussite éducative ;
- **Priorité 5** : L'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique.

La promotion de toutes les mixités constitue, de façon transversale à ces axes, une priorité du contrat de ville.

La **géographie prioritaire** retenue dans le Contrat de ville 2024-2030 de Nevers Agglomération, sur le critère unique du revenu par habitant, concerne les quartiers suivants situés sur la ville de Nevers :

- › **Grande Pâturée – Les Montôts** ;
- › **Le Banlay** ;
- › **Les Bords de Loire – Courlis – La Baratte**.

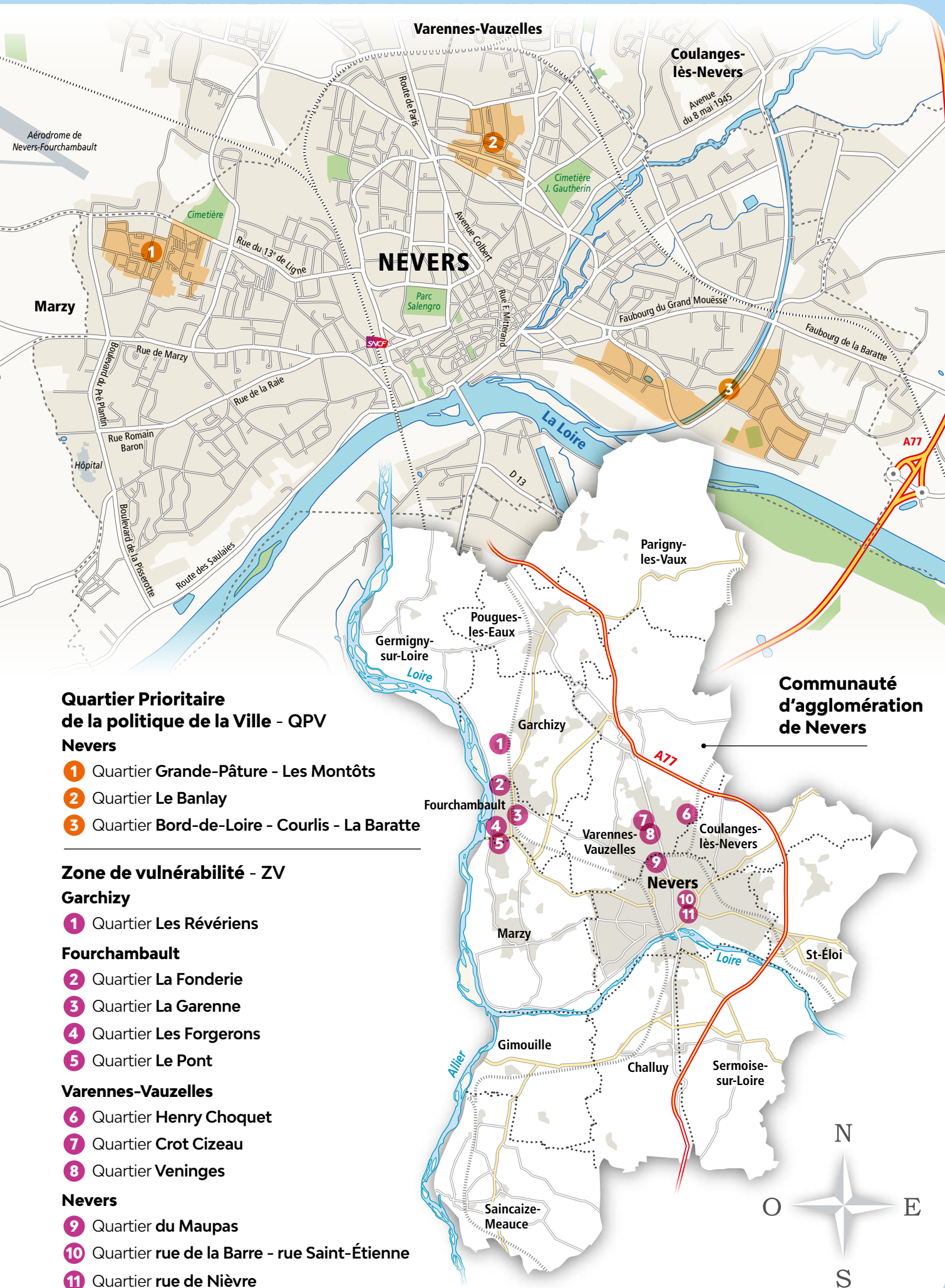
En complément, les partenaires du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ont défini des **Zones de vulnérabilité** :

- › **Fourchambault** : Quartier La Fonderie, Quartier La Garenne, Quartier Le Pont, Quartier Les Forgerons ;
- › **Varennes-Vauzelles** : Quartier Crot Cizeau, Quartier Henry Choquet, Quartier Veninges ;
- › **Garchizy** : Quartier Les Revériens ;
- › **Nevers** : Quartier Rue de La Barre / rue de Nièvre, Quartier du Maupas.

1. Un Appel à Projet Annuel

Il vise à soutenir les initiatives portées par les acteurs locaux répondant à certains objectifs opérationnels précisés dans le contrat de ville Engagements 2030. Il s'adresse en priorité à l'ensemble des associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les bailleurs, collectivités territoriales et établissements publics peuvent également y présenter des projets.

Le comité de programmation réunissant l'État, l'Agglomération de Nevers et le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté détermine les objectifs opérationnels ouverts au dépôt de projet, accompagne les porteurs et étudie les projets en vue de financements complémentaires au titre de leur enveloppe respective « Politique de la Ville ».



Sont précisés dans l'appel à projet :

- › Les attendus du comité ;
- › Les critères de recevabilité des projets ;
- › Le calendrier de dépôt et d'instruction des projets ;
- › Les recommandations par priorités.

Des informations quant aux domaines de compétences du Conseil régional éligibles au subventionnement sont disponibles en annexe.

2. Les attendus de l'Appel à Projets 2027

› Les orientations pour 2027

L'État, l'Agglomération de Nevers et le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté se sont accordés sur le fait que les projets intégrant **les priorités 1, 2 (notamment la santé mentale) et/ou 3 feront l'objet d'une attention particulière lors de la sélection des projets**. Pour autant, les projets déposés répondant aux autres priorités seront examinés et l'ensemble des axes du Contrat de ville sera couvert.

La priorité sera donnée aux projets structurants pour les quartiers ; les actions innovantes et les expérimentations seront appréciées.

› Un équilibre entre les territoires

L'expérimentation en cours, au quartier des Bords de Loire, sera dotée d'une enveloppe dédiée.

Les actions destinées aux habitants du quartier de la Grande Pâturée – Les Montôts sont vivement encouragées, afin de pallier l'absence de centre social.

› Un partenariat avec les acteurs du territoire à travailler en amont du dépôt du projet

Sont encouragés les projets s'appuyant sur un partenariat entre plusieurs acteurs complémentaires et montrant leur capacité à mobiliser des ressources financières, humaines et techniques du territoire. Chaque porteur de projet devra décrire précisément le travail mené avec ses partenaires et les habitants pour mener à bien les actions envisagées.

› Des échanges en amont du dépôt du projet avec les référents du Contrat de Ville

Outre le travail avec ses partenaires locaux, il est indispensable que le porteur prenne attache avec l'un des référents du contrat de ville, pour échanger sur le projet envisagé. Cela lui permettra d'être accompagné au mieux, de vérifier que son projet s'inscrit dans le contrat de ville et d'être orienté sur des outils de droits communs complémentaires. Les coordonnées des personnes à contacter sont indiquées en dernière page.

› Une présentation du projet concise et précise pour démontrer la pertinence de l'action

Une attention particulière sera portée à la qualité du contenu du dossier rédigé précisant :

- à quels besoins des habitants le projet entend répondre et la manière dont ceux-ci sont déjà couverts ou non dans le quartier ;

- à quels objectifs précis le projet répond, de quelle manière celui-ci va améliorer la vie des habitants du quartier prioritaire, en lien avec les objectifs opérationnels du contrat de ville ;
- les modalités de la mise en oeuvre du projet : les actions proposées, le calendrier envisagé, les habitants touchés, les partenaires mobilisés, les moyens nécessaires à la réussite de l'action ;
- les méthodes retenues pour évaluer la réussite du projet : les indicateurs quantitatifs mais surtout l'évaluation des effets, des impacts des actions menées pour les habitants, le quartier et la structure.

› Une priorité 4 en lien renforcé avec la Cité Éducative

Considérant que la Cité éducative constitue le volet renforcé et coordonné de la priorité 4 du Contrat de ville, le comité de programmation fait le choix d'orienter vers ce dispositif les projets en faveur de la réussite éducative dont le champ d'action répond aux axes stratégiques de cette dernière, fournis en annexe. Ces projets pourront alors être financés, pour l'État, par la Cité éducative. Ce choix impliquera, pour ces projets, une instruction par les membres de la Troïka technique de la Cité éducative et une validation par les membres de la Troïka stratégique (DSDEN, Ville de Nevers, Préfecture). Les projets ne rentrant pas dans le périmètre de la Cité éducative pourront être soutenus par l'ensemble des financeurs du contrat de ville selon leurs compétences. Dans tous les cas, les projets devront être déposés sur la plateforme Dauphin, selon le calendrier ci-dessous.

› Sollicitation du droit commun

La politique de la ville vient en complément des autres politiques publiques déployées sur le territoire. Le porteur de projet doit se rapprocher des partenaires chargés de ces politiques et pouvant mobiliser leurs crédits dits « de droit commun ».

3. Dépôt des dossiers : critères de recevabilités et modalités pratiques

Les projets doivent :

- › **Répondre aux priorités et objectifs opérationnels** du contrat ville tels que décrits dans le présent appel à projets. En outre, les projets doivent se situer hors du champ concurrentiel. Ils doivent se dérouler durant l'année 2027.
- › **S'inscrire en conformité avec les valeurs de la République et la laïcité, dans le respect de l'égalité femmes-hommes.** Sous réserve du critère de résidence, ils seront ouverts à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Dans le respect des réglementations en vigueur, les lauréats s'engagent à accepter et faciliter tout contrôle sur pièces et/ou sur site relatif à la réalisation des actions retenues. Les associations candidates devront être signataires du Contrat d'Engagement Républicain, tel que prévu par la Loi 2000-321.
- › **Être déposés sur la plateforme Dauphin avant le 30 novembre à 12 h, accompagnés de pièces obligatoires. Pour éviter les multiples saisies, il est demandé à chaque porteur de déposer son projet obligatoirement et**

uniquement via la plateforme Dauphin. C'est par ce seul canal que le comité de programmation prendra connaissance des dossiers. Selon les financements obtenus, des démarches complémentaires ultérieures pourront être demandées (notamment auprès de la plateforme du Conseil Régional) et seront précisées aux porteurs de projet retenus.

Lors du dépôt sur Dauphin, il est **obligatoire** de joindre les bilans des actions 2025, ainsi que les bilans intermédiaires pour les projets en renouvellement (*un nouveau document synthétique est disponible en annexe de cet appel à projets*).

Chaque porteur associatif devra également joindre à son dépôt de dossier le **bilan financier de sa structure** validé lors de la dernière assemblée générale.

Tout dossier déposé hors délai ou incomplet au moment de la date limite de dépôt ne pourra être financé.

Précisions sur le calendrier de l'Appel à Projets 2027

- **Lundi 30 novembre 2026 à midi :**
Remise limite des projets **sur Dauphin**
- **Entre le 1^{er} et le 15 décembre 2026 :**
Auditions de certains porteurs de projets
- **Janvier et février 2027 :**
Tenue des instances décisionnelles
- **À partir de février 2027 :**
Notifications des décisions aux porteurs de projets pour l'Agglomération de Nevers et le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté



PRIORITÉ 1 Améliorer le cadre de vie

Enjeu « S'approprier les espaces »			
Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Investir les espaces laissés vides par les démolitions, revoir l'aménagement de certains espaces publics avec les habitants et les acteurs des quartiers	› Associer les habitants dès la conception du projet, voire dans la co-réalisation des aménagements (chantiers participatifs) › Prendre en compte les enjeux climatiques › Se mettre en lien avec les bailleurs et la Ville, identifier les possibilités de cofinancements	› Ville de Nevers / Bailleurs › État (DDT) › CRBFC › CD58 › Nièvre Aménagement › Nevers Agglomération › Banque des territoires › Associations › Habitants	› État (Fonds Vert, DSIL, DETR - pour les collectivités locales) › CRBFC (QT, RI Env) › Ville de Nevers › Banque des territoires (ingénierie) › Bailleurs en lien avec l'abattement TFPB
Continuer à accompagner les habitants du Banlay dans l'appropriation du renouvellement urbain	› Travailler à l'accessibilité des documents et réunions réalisés à destination des habitants › S'assurer de leur participation et de la prise en compte de leurs attentes › Prendre en compte les enjeux climatiques › Se mettre en lien avec les bailleurs et la Ville, identifier les possibilités de cofinancements	› Ville de Nevers / Bailleurs › État (DDT) › CRBFC › CD58 › Nevers Agglomération › Banque des territoires › Associations › Habitants	› Bailleurs sociaux › ANRU › CDC › Action Logement Agglomération › CD58 › CRBFC › Fonds européens
Encourager l'appropriation de l'espace public en créant des événements sportifs, culturels, artistiques, qui permettent de renforcer les liens entre habitants	› Innover pour une meilleure appropriation de l'espace public › Assurer la continuité dans le quotidien au-delà d'un événementiel › Prendre en compte les attentes des habitants › Se mettre en lien avec les bailleurs et la Ville de Nevers, identifier les possibilités de cofinancements	› État / Nevers Agglomération › Ville de Nevers › Associations (dont centres sociaux) › Habitants › Bailleur Nièvre Habitat › Nevers Agglomération › CRBFC	› État (DRAC, SDJES, ANS)

Enjeu « Faire des enjeux de transitions écologiques une opportunité pour l'amélioration du quotidien des habitants »			
Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Lutter contre les décharges publiques sur les espaces publics et privés des quartiers	› Proposer un projet complet s'inspirant d'un plan propreté, mêlant actions pédagogiques de prévention, sensibilisation et actions de communication	› Nevers Agglomération / Bailleurs › État › Ville de Nevers	› Nevers Agglomération et Ville de Nevers › Bailleurs en lien avec l'abattement TFPB
Mettre en place un programme ambitieux d'éducation au tri et expérimenter de nouvelles actions sur la question des encombrants et du réemploi	› S'appuyer sur le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés › Rechercher des cofinancements (ADEME) et une co-construction avec Nevers Agglomération	› Nevers Agglomération (Politique de la Ville et Direction Déchets) / État › CRBFC › Ville de Nevers › Associations (dont centres sociaux) › Habitants › Bailleur Nièvre Habitat	› CRBFC (RI Env)

Accompagner les personnes en situation de fragilité

Enjeu « Développer la prévention en matière de santé et faciliter l'accès aux soins »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Faire la promotion de la santé au plus près des lieux de vie et développer des comportements / environnements favorables à une bonne hygiène de vie	› Projets innovants et structurants en termes de promotion de la santé › Une complémentarité avec les acteurs et les actions existantes est nécessaire › Une attention particulière sera apportée aux projets portant sur la santé mentale	› État / Ville de Nevers / CD 58 › CRFBC › CD58 › CPAM › Associations (IREPS, Centres sociaux...) › CCAS-PRE › CPTS › Pays Val de Loire Nivernais › Nevers Agglomération	› État (ARS, ANS) › CPAM › CRBFC
Lutter contre la consommation de drogue et toutes les formes d'addictions	› Projets innovants devant renforcer la prévention et la réduction des risques et des dommages liés aux addictions et/ou la détection des habitants en basculement › Projets partenariaux	› État / Ville de Nevers › Associations (addictions France, centres sociaux, IREPS, BIJ) › CPAM › CD58 › Pays Val de Loire Nivernais › Nevers Agglomération	› État (MILDECA, SDJES)

Enjeu « Promouvoir une alimentation durable »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Permettre à tous un accès à une alimentation durable ; soutenir des initiatives favorisant le circuit court, l'accessibilité à une alimentation équilibrée et de qualité	› S'inscrire dans le Projet Alimentaire de Territoire, coordonné par Nevers Agglomération › Recherche indispensable de cofinancements	› Nevers Agglomération / Ville de Nevers / CCAS › État / CRBFC / CD58 › Associations › CPTS › Pays Val de Loire Nivernais	› État (ARS) › CRBFC

Enjeu « Lutter contre toutes les formes de vulnérabilités »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Lutter contre l'isolement : repérer et accompagner les publics en situation de fragilité en lien avec les bailleurs sociaux et le CCAS (public jeunes, personnes âgées) Lutter contre la précarité alimentaire Lutter contre la précarité énergétique dans le logement Lutter contre la fracture numérique	› Projets structurants, allant au-delà de la sensibilisation, proposés par les équipes intervenantes soit sous format individuel, soit sous format collectif › Les projets portant sur les personnes âgées devront nécessairement s'inscrire dans la Stratégie Départementale de l'autonomie (ambition 7 - action 4) › Projets partenariaux avec les acteurs du territoire › Recherche et identification de cofinancements indispensables	› CCAS / CD 58 / Ville de Nevers › État › Bailleurs Ville › CCAS › Associations › Nevers Agglomération	› État (ARS) › Conférences des financeurs › Bailleurs en lien avec l'abattement TFPB

Favoriser l'accès à l'emploi et développer l'activité économique

Enjeu « Développer le lien avec le monde de l'entreprise »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et <i>Contributeurs</i>	Pistes de financement (non exhaustives)
Encourager l'entrepreneuriat	› Les projets déposés avec le dispositif CitésLAB porté par Nevers Agglomération › Les jeunes étant particulièrement visés, un travail et une recherche de cofinancement devront être réalisés avec la Cité Éducative (16-25 ans)	› État / Nevers Agglomération › BPI › BGE / Adie › CRBFC › CCI / CMA	› État / Ville de Nevers (Cité Educative) › BPI › CRBFC

Enjeu « Coordonner l'accompagnement pour le retour à l'emploi »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et <i>Contributeurs</i>	Pistes de financement (non exhaustives)
Faciliter l'accès des habitants à la formation et aux différents dispositifs d'accompagnement pour l'insertion professionnelle	› Les projets déposés devront s'articuler avec les dispositifs d'emploi portés par Nevers Agglomération › Projets visant notamment à : • la formation en langue française à visée socioprofessionnelle, avec mise en pratique via des plateaux techniques ; • ateliers d'insertion ou mise en situation professionnelle Le langage technique métier devra être enseigné › Recherche indispensable de cofinancement	› Nevers Agglomération / France travail et opérateurs spécialisés (Cap Emploi, Milo) › État › CD58 › Nevers Agglomération (PLIE) › SIAE › Entreprises (Les entreprises s'engagent) › CRBFC › Bailleur Nièvre Habitat	› État (Pacte local des Solidarités) › CRBFC › Bailleurs en lien avec l'abattement TFPB
Prévenir la marginalisation de certains jeunes en travaillant les compétences de savoir-être en lien avec le réseau France Travail	› Inclure dès la conception du projet la Mission Locale › Projets innovants › Travail et recherche de cofinancement auprès de la Cité Éducative (16-25 ans)	› Nevers Agglomération / France Travail et opérateurs spécialisés (Cap Emploi, Milo) › Associations › CRBFC	› État / Ville de Nevers (Cité Educative) › CRBFC
Lever les freins liés à la mobilité	› Tenir compte des solutions de mobilité déjà mises en place en proposant une alternative expérimentale nouvelle › Rechercher des cofinancements	› Nevers Agglomération / CD58 › État › CRBFC › CCAS › Associations	› CRBFC › Opérateurs France travail

Favoriser la réussite éducative

Enjeu « Soutenir les actions de parentalité »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et <i>Contributeurs</i>	Pistes de financement (non exhaustives)
Soutenir les parents dans leur rôle éducatif	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE) › Projet proposant des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, d'entraide et d'échanges entre parents, › Mobilisation des professionnels formés à ces accompagnements	› CAF / CD58 › <i>Fédération des centres sociaux</i> › <i>CCAS-PRE</i> › <i>Centres sociaux</i> › <i>Ville de Nevers</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative) › AAP Parentalité CAF › CLAS
Renforcer les liens parents/école	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE)	› Ville de Nevers / État › <i>Fédération des centres sociaux</i> › <i>CCAS-PRE</i> › <i>Associations (dont Centres sociaux)</i> › <i>CD58</i> › <i>CAF</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative) › AAP Parentalité CAF › CLAS

Enjeu « Créer les conditions favorables à la réussite »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et <i>Contributeurs</i>	Pistes de financement (non exhaustives)
Renforcer les partenariats entre les professionnels de l'éducation (Éducation nationale, ville, associations)	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE) › Projets transversaux sur temps scolaires, périscolaires › Projets de formations interprofessionnelles ou d'échanges de pratiques	› Ville de Nevers / État › <i>Nevers Agglomération</i> › <i>CD58</i> › <i>CCAS-PRE</i> › <i>Associations</i> › <i>CAF</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative)
Agir dès le plus jeune âge en prévention (harcèlement, lutte contre les stéréotypes...)	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE)	› Ville de Nevers / État › <i>Nevers Agglomération</i> › <i>CCAS-PRE</i> › <i>CD58</i> › <i>Associations</i> › <i>CAF</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative) › État (Agence nationale du sport : Plan sportif territorial Éducation Nationale (SDJES et projet pHARE))
Développer l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives qui contribuent à l'épanouissement et à la réussite	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE) › Projets visant à l'ouverture du champ des possibles et/ou les déploiements des dispositifs de soutien à l'accès au sport et à la culture artistique ou scientifique	› Ville de Nevers / État › <i>Nevers Agglomération</i> › <i>Associations</i> › <i>CRBFC</i> › <i>CD58</i> › <i>CCAS-PRE</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative) › État (Agence nationale du sport via Plan sportif territorial, DRAC, SDJES)
Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes : service civique, bénévolat, engagement associatif	› Se coordonner avec les actions déjà existantes dans le cadre de la Cité Éducative (lien avec la directrice CE)	› Ville de Nevers / État › <i>CD58</i> › <i>CRBFC</i> › <i>FOL</i> › <i>Associations</i> › <i>DMD</i> › <i>SDIS</i> › <i>CCAS-PRE</i>	› État / Ville de Nevers (Cité Éducative) › État (Agence nationale du sport via Plan sportif territorial, SDJES)

Assurer la sécurité, prévenir la délinquance

Enjeu « Développer l'axe de la prévention »

Objectifs opérationnels retenus	Recommandations	Pilotes et Contributeurs	Pistes de financement (non exhaustives)
Renforcer le lien police / population en favorisant des temps de rencontre et des espaces de dialogue	› Prévoir l'organisation des rencontres sur les temps et lieux favorisant la coopération des acteurs › Rechercher des cofinancements, notamment auprès de la Cité Éducative si le projet inclut les 16-25 ans	› Ville de Nevers / État › Associations › CD58 › PJJ › SPIP	› État / Ville de Nevers (Cité Educative) (16-25 ans)
Prévenir les actes de délinquance ou d'incivilités au travers d'actions éducatives, citoyennes, sportives	› Proposer des interventions des forces de l'ordre au sein de structures éducatives pour des ateliers de prévention et/ou présentation du rôle de la police › Mettre en place des ateliers de citoyenneté sur le temps périscolaire afin de travailler sur le respect et la relation aux autres › Travailler sur la cohérence des sanctions entre acteurs éducatifs (ex : mise en place d'ateliers de réparation pour les enfants auteurs d'actes de violence)	› Ville de Nevers / État › Police Nationale / Police Municipale et Intercommunale › Associations › CD58 › PJJ › SPIP	› État (FIPD, MILDECA, ANS)



La Politique de la Ville pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

Les contrats de ville constituent le cadre d'action de la politique de la ville de la Région.

Les thématiques prioritaires d'intervention de la Région sont en cohérence avec ses grands enjeux régionaux (compétences, priorités) :

- › Favoriser l'accès à la formation (orientation, parcours découverte des métiers, stages en entreprise...), l'insertion professionnelle (mobilité, ateliers sociolinguistiques, insertion par l'activité économique, parrainage...) et le développement économique (sensibilisation à l'entrepreneuriat...);
- › Améliorer le cadre de vie des habitants des QPV : gestion des ordures ménagères et des encombrants, actions de nettoyage de quartier, leurissement, action de médiation, action favorisant la sécurité/tranquillité résidentielle, etc. ;
- › Animer l'espace public et favoriser son appropriation par les habitants : animation de pieds d'immeubles, animations d'été, animations culturelles, sportives et familiales, animation jardins partagés, etc. ;
- › Soutenir les actions de sensibilisation à l'environnement : action d'éducation au développement durable, mobilité douce, gestion des déchets, etc. ;
- › Promouvoir la santé : action de prévention, ateliers d'éducation à la santé, etc. ;
- › Soutenir l'ingénierie de projet : mobilisation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rédaction d'un projet de territoire, la coordination d'acteurs locaux, favoriser l'émergence de nouvelles initiatives et de projet coopératifs inter quartiers, etc. ;
- › Promouvoir la participation des habitants, en particulier des jeunes, des femmes et des personnes âgées :
 - en tant que bénéficiaires des projets déployés sur le QPV,
 - en tant qu'acteurs des actions (de la construction à la mise en oeuvre).

Dans ce cadre, la Région pourra abonder des enveloppes (ou des dispositifs) portés par des collectivités ou structures visant à soutenir et accompagner des projets portés par des groupes ou association d'habitants, au bénéfice des quartiers.

La Région mobilisera prioritairement ses financements de droit commun (économie sociale et solidaire, culture, sport, transition énergétique) et spécifiques (en cohérence avec son plan de mandat) pour soutenir les actions proposées au contrat de ville au regard de ses orientations stratégiques. Elle pourra également mobiliser les fonds européens dans le cadre du PO FEDER - FSE+.

Les modalités d'engagement de la Région sont précisées et déclinées dans ses dispositifs d'intervention.

Copilotées par l'ANCT et la DGESCO, les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

La Ville de Nevers a été labellisée Cité éducative pour l'ensemble de ses quartiers politique de la ville pour la période de 2022 à 2024, puis de 2025 à 2027. Cette labellisation s'accompagne d'une dotation financière de 415 000 euros par an, dont la gestion est confiée à la troïka chargée de porter et coordonner localement le dispositif. Elle est composée de la Préfecture de la Nièvre, la Ville de Nevers et la DSDEN.

Les objectifs de la Cité Éducative 2025-2027

AXE 1 : CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE ET DES STRUCTURES ÉDUCATIVES

- › Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels, en favorisant un climat scolaire apaisé et favorable aux apprentissages ;
- › Renforcer les conditions de la réussite dans les apprentissages de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- › Accompagner, soutenir les parents dans l'exercice de la parentalité.

AXE 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

- › Favoriser la socialisation précoce des enfants ;
- › Promouvoir l'éducation artistique et culturelle et la culture humaniste ;
- › Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- › Développer le sport scolaire, la pratique sportive et les activités de bien-être corporel et des actions de prévention dans le domaine de la santé ;
- › Diffuser la culture scientifique et technique.

AXE 3 : OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

- › Prévenir le décrochage scolaire et soutenir l'ambition scolaire en rendant les jeunes acteurs de leur orientation ;
- › Mieux identifier les besoins des 16-25 ans et les accompagner ;
- › Favoriser la mobilité des jeunes dans leur environnement local ;
- › Développer les instances citoyennes de représentation de la jeunesse.

Bilan intermédiaire du projet financé en 2026 par le Contrat de Ville

Si vous ne pouvez pas remettre au 30/11/26 le bilan final de votre projet, il est obligatoire de retourner les éléments ci-dessous. Vous pouvez y adjoindre d'autres documents si vous le souhaitez.

Intitulé de l'action :

Porteur :

Rappel des objectifs du projet déposé :

Point sur le déroulé du projet et des dépenses liées

(achats, services, charges de personnel, charges de fonctionnement,)

Actions menées au 01/10/2026	Actions mises en oeuvre du 01/10 au 31/12/2026
Bénéficiaires du projet au 01/10/2026 (nombre, lieu d'habitation, genre, âge, ...)	Bénéficiaires du projet au 31/12/2026 (nombre, lieu d'habitation, genre, âge, ...)
Objet et montant des dépenses engagées au 01/10/2026	Objet et montant des dépenses prévues entre le 01/10 et le 31/12/2026

Quelles sont les actions prévues dans le projet initial qui ne pourront pas se dérouler avant le 31/12/2026 ?
Pour quelles raisons ? Qu'envisagez-vous ?

Quels sont les effets du projet que vous avez mené ? Qu'avez-vous constaté comme changements pour les habitants ? Le quartier ? Les partenaires ? Votre structure ?

Quels sont les éléments qui vous ont permis de **réussir la mise en oeuvre de votre projet** ?

Quels sont **les freins que vous avez identifiés** dans la mise en oeuvre de vos actions ?
Quels enseignements en tirez-vous ?

Quel a été le **partenariat** mis en oeuvre ? Pouvez-vous préciser ce qui a fonctionné et, le cas échéant, les difficultés rencontrées ?

Quelles sont les **méthodes d'évaluation** de votre projet que vous entendez mener ? Quel est le calendrier prévu ?

Vos référents pour l'Appel à Projets 2027

Pour Nevers Agglomération

Honorine GARMARD,
Directrice de la Cohésion Sociale et Politique de la Ville
hgarmard@agglo-nevers.fr

Julia POULIN,
Cheffe de projet Politique de la Ville
julia.poulin@agglo-nevers.fr - 06 82 88 92 27
contratdeville@agglo-nevers.fr

Pour l'État

Isabelle GACOING,
Déléguée du Préfet à la Préfecture de la Nièvre
isabelle.gacoing@nievre.gouv.fr - 03 86 60 71 66

Sébastien MARILLIER,
Adjoint au chef du pôle des subventions d'investissement,
Préfecture de la Nièvre
sebastien.marillier@nievre.gouv.fr - 03 86 60 72 55

Pour la Région

Floriane MATHIEU,
Chargée de mission Centralités Quartiers,
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
floriane.mathieu@bourgognefranche-comte.fr - 03 80 44 41 54

Laurence BOURDOISEAU,
Chargée d'instruction, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
laurence.bourdoiseau@bourgognefranche-comte.fr - 03 80 44 40 64

Pour la Cité Éducative Ville de Nevers

Muriel LOGEAT,
Directrice de Projet Cité Éducative
muriel.logeat@ville-nevers.fr - 03 86 68 47 98

Les liens utiles



**Le contrat de Ville
« Engagements 2030 »
de Nevers**

www.calameo.com/read/004843568460439b7658a

La plateforme Dauphin <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

**Le guide de saisie
d'une demande
sur la plateforme
Dauphin**

[https://agent-dauphin.anct.gouv.fr/documentcollect/cget/root/public/usagers/GUIDE%20DAUPHIN%20USAGER%20-%20C3%A9poser%20une%20demande%20\(juillet%202023\).pdf](https://agent-dauphin.anct.gouv.fr/documentcollect/cget/root/public/usagers/GUIDE%20DAUPHIN%20USAGER%20-%20C3%A9poser%20une%20demande%20(juillet%202023).pdf)



**La Cité Éducative
de la Ville de Nevers**

www.nevers.fr/vivre-a-nevers/enfance-et-jeunesse/cite-educative-de-nevers